



Secrétariat général

Genève, le 6 septembre 2019

Réf.: **CL-19/39**

États Membres, Membres de Secteur et Associés de l'UIT et établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
État de Palestine
Organisations ayant le droit d'assister aux conférences et réunions de l'UIT en qualité d'observateurs

Objet: **Code de conduite de l'ONU pour la prévention du harcèlement lors des événements du système des Nations Unies**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un nouveau Code de conduite de l'ensemble du système des Nations Unies pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies, a été approuvé par le Comité de haut niveau des Nations Unies sur la gestion au nom du Conseil des chefs de secrétariat. Ce Code de conduite est disponible sur le site web suivant: <https://www.un.org/en/content/codeofconduct/>.

Les organisations du système des Nations Unies s'engagent à organiser des événements auxquels toute personne peut participer dans un environnement inclusif, respectueux et sûr. Les événements du système des Nations Unies sont soumis aux normes éthiques et professionnelles les plus élevées, et toute personne y participant est tenue de se comporter avec intégrité et respect envers toute personne y assistant ou intervenant.

Ce code est désormais applicable à toutes les réunions, conférences et manifestations de l'UIT, quel que soit le lieu où elles se déroulent.

Le code sera mis à disposition sur le site web de l'UIT, et les délégués seront invités à l'avenir à confirmer, au moment de l'inscription, s'ils ont pris connaissance ou non du Code de conduite.

Un environnement sûr et professionnel profite à tous – nous vous remercions pour votre soutien.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé)

Houlin ZHAO
Secrétaire général